

Dernière mise à jour le 03/09/2025

MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée

Fiche info

Résumé des caractéristiques du produit

Notice

ANSM - Mis à jour le : 27/05/2025

Dénomination du médicament ↑

MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée

Ciclopirox olamine

Encadré ↑

Veuillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

Que contient cette notice ? ↑

1. Qu'est-ce que MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée ?
3. Comment utiliser MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée ?

4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique : Antifongique à usage topique - code ATC : D01AE14.

Ce médicament contient la substance active ciclopirox olamine qui est un antifongique cutané.

Ce médicament est indiqué dans le traitement des infections de la peau dues à des champignons (mycoses à dermatophytes) localisées entre les orteils.

Remarque : cette spécialité n'est pas indiquée dans le traitement des autres plis.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée ?

N'utilisez jamais MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée :

- Si vous êtes allergique à la ciclopirox olamine ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés à la rubrique 6.

Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser MYCOSTER.

- Ne pas avaler.
- Évitez tout contact avec les yeux.
- Candidoses (infections liées à des champignons) : il est déconseillé d'utiliser un savon à pH acide qui favorise la multiplication de candida (champignon).
- En cas de réaction allergique, arrêtez le traitement immédiatement, retirez soigneusement MYCOSTER et contactez un médecin.

Enfants

Sans objet.

Autres médicaments et MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée

Informez votre médecin ou pharmacien si vous utilisez, avez récemment utilisé ou pourriez utiliser tout autre médicament.

MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée avec des aliments et boissons

Sans objet.

Grossesse et allaitement

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament.

Grossesse

Il n'existe pas de données suffisantes sur l'utilisation de la ciclopirox olamine chez la femme enceinte.

Par mesure de précaution, il est préférable d'éviter l'utilisation de MYCOSTER pendant la grossesse.

Allaitement

Il n'existe pas de données suffisantes sur l'excrétion de la ciclopirox olamine dans le lait maternel.

Par mesure de précaution, il est préférable d'éviter l'utilisation de MYCOSTER pendant l'allaitement.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

MYCOSTER n'a pas d'effet sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines.

MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée contient

Sans objet.

3. COMMENT UTILISER MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée ?



Veillez à toujours utiliser ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

Posologie

Appliquez une fois par jour.

Mode et voie d'administration

Voie cutanée.

Réservé à l'usage externe.

Poudrer les lésions à traiter en balayant toute la zone atteinte.

Durée du traitement

La durée du traitement est de 4 semaines en moyenne.

Si vous avez utilisé plus de MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée que vous n'auriez dû

Sans objet.

Si vous oubliez d'utiliser MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée

N'utilisez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié d'appliquer.

Si vous arrêtez d'utiliser MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée

Sans objet.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ? ↑

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Fréquence indéterminée (ne peut être estimée sur la base des données disponibles)

- Des dermatites de contact (éruption cutanée telle que l'eczéma).
- Réactions locales allergiques de la peau (hypersensibilité), irritation, rougeur (érythème), démangeaisons (prurit) et des sensations comme des engourdissements, des picotements ou des fourmillements (paresthésie).

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée ? ↑

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur le flacon après EXP. La date d'expiration fait référence au dernier jour de ce mois.

A conserver à une température ne dépassant pas 30°C.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS [↑](#)

Ce que contient MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée

- La substance active est :

Ciclopirox olamine.....**1** g
Pour 100g

- Les autres composants sont :

Silice colloïdale anhydre, amidon de maïs modifié (ou amidon de maïs phosphaté prégélatinisé).

Qu'est-ce que MYCOSTER 1 POUR CENT, poudre pour application cutanée et contenu de l'emballage extérieur

Ce médicament se présente sous forme de poudre pour application cutanée.

Flacon en polyéthylène de 15 g ou 30 g avec embout poudreur (polyéthylène basse densité) et bouchon à vis (polyéthylène haute densité).

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

PIERRE FABRE MEDICAMENT

LES CAUQUILLOUS

81500 LAVAUUR

Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché

PIERRE FABRE MEDICAMENT

PARC INDUSTRIEL DE LA CHARTREUSE

81100 CASTRES

Fabricant

LABORATOIRES M. RICHARD

Rue du Progrès

ZI des Reys de Saulce

26270 SAULCE SUR RHONE

Noms du médicament dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen

Sans objet.

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est :

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

Autres

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

legifrance.gouv.fr

gouvernement.fr

service-public.fr

data.gouv.fr

Nos partenaires



Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous [licence etalab-2.0](https://creativecommons.org/licenses/by/2.0/)